

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 18 (1880)
Heft: 12

Artikel: Un voleur volé
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-185723>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tures pour son lit, des coussins pour son chien. Elle en avait constamment un toute la matinée, qu'elle drapait sur ses épaules avec une grâce que je n'ai vue qu'à elle. Bonaparte, qui trouvait que les châles la couvraient trop, les arrachait et quelquefois les jetait au feu; alors elle en redemandait un autre. Elle achetait tous ceux qu'on lui apportait, de quelque prix qu'ils fussent; je lui en ai vu de huit, dix et douze mille francs. »

Et ailleurs: « On lui apportait sans cesse des diamants, des bijoux, des châles, des étoffes, des colifichets de toute espèce: elle achetait tout, sans jamais demander le prix, et, la plupart du temps, oubliait ce qu'elle achetait. »

Avec quelle conviction les marchands devaient dire en parlant d'elle: « La bonne Joséphine! »

Dangers des petits ballons en caoutchouc.

On a souvent signalé dans les journaux scientifiques, les accidents que peuvent occasionner les menus objets que l'on donne aux enfants pour s'amuser. Nulle part, il n'a été fait mention des ballons de caoutchouc, gonflés au gaz d'éclairage. Cependant, ces petits ballons qui font les délices des enfants, présentent quelques dangers, que l'on s'explique facilement en se rappelant que leur contenu forme avec l'air un mélange détonnant.

Voici un fait raconté dans le *Journal de Médecine et de Pharmacie*, par M. Gavoy, médecin-major à l'hôpital du Dey, dont il a été témoin et dont il a failli être victime:

Mes enfants jouaient dans le salon avec deux petits ballons de caoutchouc retenus par un fil. Je lisais le journal en fumant un cigare. Un de ces ballons est venu tournoyer autour de ma tête; tout à coup, une violente détonation a eu lieu, avec une grande gerbe lumineuse.

Après le premier instant de stupéfaction produite par la secousse et la chaleur au visage, j'ai constaté que ma barbe, mes cils, mes sourcils, mes cheveux avaient été brûlés; que le tissu de mon paletot était brûlé jusqu'à la trame; que mes paupières, la joue, le front, le nez surtout et le menton me causaient une vive cuisson, qui a duré vingt-quatre heures.

Comment se fait-il que le bout du cigare ait pu déterminer la détonation? Je ne puis me l'expliquer, n'ayant reçu aucun choc; le ballon n'a fait que passer devant moi.

Le frottement du cigare contre la mince pellicule de caoutchouc aurait-il suffi pour la perfore et enflammer le gaz? c'est possible; mais l'effet d'une bougie serait bien autrement à craindre! Et que l'on songe à ce qui pourrait arriver, si un enfant, tenant un ballon dans les mains, le visage trop près, s'approchant d'une bougie, ou d'une lampe. En outre des brûlures, ne pourrait-il en résulter des accidents très graves pour ces deux petites mains délicates, offrant un plan résistant à l'explosion du gaz? Enfin, un rideau, un de ces tissus légers qui servent à orner les appartements, peuvent prendre feu, et devenir l'origine d'un incendie.

L'expérience m'ayant démontré le danger de ces petits ballons, dit M. Gavoy, j'ai cru utile de le faire connaître et d'avertir ainsi les familles.

Coumeint quiet faut 'na pétechon contré lè māidzo.

Ditès-vâi, monsu dâo *Conteu*, vo qu'êtes dein lè z'écretourès, vo dussa savâi on pou la politiqua et vo vigno démandâ se vo ne porriâ pas envoyoi on

bet dè pétechon pè Berna, po lâo derè per lé dè ferè onna loi coumeint quiet lè māidzo et lè z'apotiquierès s'eyont d'obedzi dè marquâ lâo remido ein francet et avoué 'na boune écretoura ein petit médiôcro, que tsacon pouessè liairè. Y'é dza coudi lo derè à me n'hommo, qu'est portant dâo conset generat; mâ cliâo z'hommo, per tsi no, sont ti parâi; l'ont mé dè couson dâi bêtès que dâi dzeins et lo min ne vâo pas s'ein mécliâ, et l'est po cein que l'est mè, que ne su que 'na fenna, que vo z'écriso, que vo m'estiusérâi bin.

Cein sarâi bin de pe utilo què lâo loi su lè z'al-lumettès, que paraît que volliont no férè reveni ào brequiet, que cein est bon po s'einsagnolâ lo bet dâo dâi quand l'est qu'on manquè lo tserpi. Sè porrâi-te pas que l'aussont pè Berna onna carrière dè pierre à fû et que l'est po la débitâ que l'ont aboli lè fabrequès dè phosphoriqûes?

Mâ po lè māidzo et lè z'apotiquierès, faut onna loi et onna rude, kâ quand vo baillont on remido, se cein va bin, va bin; mâ se cein va mau, que diablio volliâi-vo férè? on ne pâo pas savâi se l'ont bailli dè la poéson ào na, et s'on lâo fâ dâi reproudz, vo sotignont ào pérît dè lâo via que cein ne poivè rein férè dè mau, qu'on ne pâo pas lâi sè fiâ; na pas que s'on savâi tot lo drâi se baillont dè la tourbantine, dâo mame ào bin dâo riquiqui, on sarâi à quiet s'ein teni.

N'ein oreindrâi per tsi no 'na maladi dâi petits enfants, qu'ein a bin que partont; et quand faut lo māidzo, lo faut bo et bin allâ queri trâi z'hâorès liein. Eh bin! y'a on part dè dzo, la Fanchette à Dzaquîè est z'ua lo queri po son petit, et lo remido l'a bin gari. N'ein du assebin l'allâ queri po lo noutro, et lo pourro bouébo va adé pe mau que ne sé pas se vâo passâ la senanna, et cein pè la fauta dâo māidzo, qu'a bailli lo remido trâo foo, kâ su la botolhie à la Fanchette lâi a 3. 3. 80, et su la noutra, 8. 3. 80. Peinsâ-vo vâi quinna differeince: 5 millè dè plie; pourro bouébo! et portant lo māidzo m'a sacremeintâ que l'avâi bailli lo mémo remido, que l'ein a meintu; et quand lai y'é montrâ lè duè botolhies, clia à la Fanchette et la noutra, l'a étâ tot motset; l'a bin essiyi dè barbottâ et dè mè derè que clliâo tchiffrès l'étai onna data, que cein volliâvè derè lo houitiémo dzo dâo troisiémo mài dè 1880; mâ n'est pas veré, du que lo millè houit ceint lâi est pas, et n'est que n'estiusa que baillè pace que ne vâo pas que sâi de que lo remido aussè éta trâo foo. Vouaïque portant cein que c'est què dè ne pas savâi cein qu'on baillè âi malâdo; et lot lo mau qu'arrevè vint de cein que n'écrisont pas ein francet. L'est po cein que mè recoumando bin à vo po 'na brequa dè pétechon, et pi n'aussi pas poâire dè lâo derè l'affére cranameint. * * *

Un voleur volé.

La nuit était tombée. Un de nos paysans revenait de la foire de Moudon content d'avoir fait un bon marché. Il avait gagné une quinzaine d'écus sur la vente d'une vache et se réjouissait d'en por-

ter la nouvelle à sa femme qui l'attendait avec impatience. « Où peut-il s'être attardé, se demandait-elle, et s'il a vendu la Ballise, que va-t-il faire de son argent ?... le perdre peut-être ou le dépenser avec des traînards comme lui. »

Eh bien, non ; elle l'accusait injustement, car Philippe C*** n'avait bu que quelques verres de vin payés par l'acheteur, et il rapportait intact le prix de la vache. Il avait ce qu'on appelle un *grain*, cet état de gaieté que procure un vin généreux et qui déride les fronts.

En arrivant à la maison, Philippe s'arrête sur le seuil et sourit à sa moitié, occupée à rapiécer un fond de culotte. Celle-ci, le regardant par dessus ses lunettes, lui dit :

— Te voilà, enfin ; tu ne peux donc jamais rentrer avant d'avoir dépensé ton argent et visité tous les cabarets.

— Tu vois comme tu m'accuses à tort, Fanchette ; nous n'avons bu que deux litres entre trois.... Ça n'empêche pas que la Ballise est vendue et que mon argent est là, dit Philippe en jetant sur la table son porte-monnaie gonflé d'écus.

La vieille lorgna ce petit trésor, le saisit d'une main sèche et frémisante, puis le fourra sous son tablier.

— Oh ! oh ! dit le mari, pas si vite !... J'ai gagné 15 pièces sur mon marché et il me semble que je puis bien aller prendre un verre avec les amis. Laisse me voir trois francs.

La femme jugeant par le ton de ces paroles que toute résistance serait inutile, laissa trois francs dans le porte-monnaie et mit le reste dans le tiroir de la garde-robe.

L'auberge du village était pleine de monde. Il y avait là des gens de l'endroit, des passagers, des marchands de bétail et des industriels revenant de la foire.

Notre paysan y entra tout rayonnant et répétant à chacun qu'il avait gagné quinze pièces. A 11 heures de la nuit et lorsqu'il voulut payer son écot, il trouva dans son gousset un porte-monnaie qui n'étais pas le sien et qui contenait 32 francs.

N'en croyant pas ses yeux, il montra cette valeur aux personnes présentes, expliquant qu'il n'avait que trois francs sur lui. De là mille commettaires, mille suppositions accompagnées d'éclats de rire. On ne tarda pas à se convaincre que quelque hardi coquin, à qui la conversation de notre paysan n'avait point échappé, croyant mettre la main sur une somme importante, avait enlevé le porte-monnaie de Philippe, tout en y substituant le sien, espérant ainsi détourner un instant l'attention de sa victime, distraite et grisée par de nombreuses libations.

Le voleur était-il encore présent, avait-il quitté l'auberge ? c'est ce qu'on ne put savoir, car il ne fit part à personne de sa déconvenue.

Philippe rentrant à la maison en festonnant, dit à sa femme : « Dors-tu, Fanchette ?... Tiens, regarde,

tu dis toujours que je perds mon temps au cabaret. J'y ai cependant gagné 32 francs !... »

Le fait, qui nous est raconté par un témoin oculaire, est parfaitement authentique.

Le père Chiffons.

La pluie tombait fine et drue. Une pluie de décembre.

Il était dix heures du soir et si le boulevard des Italiens était presque animé malgré le mauvais temps, il n'en était pas de même de la rue Marcadet. Cette grande voie de communication commence à la rue de la Chapelle et se termine à la route de Clichy.

Les heures venaient de sonner à l'Eglise de Notre-Dame de Clignancourt, lorsqu'un homme et une femme s'engagèrent dans la rue Marcadet : l'homme portait un pain sous son bras. Abrités tant bien que mal dans une maison en construction, les deux individus restèrent d'abord silencieux.

— Que faire ? dit l'homme.

— Coucher dans la rue, répondit la femme avec amertume.

— Ah ! que dirait René si elle nous savait ainsi ? reprit l'homme avec désespoir.

— Crois-moi, Raymond, autant en finir ce soir.

— Allons donc, tout n'est pas perdu.

— Comment oses-tu parler ainsi, mon ami ?

Depuis trois heures nous nous promenons pour chercher un garni, puisqu'on nous a chassés du nôtre et partout on nous a refusés, car nous n'avons plus que deux francs et ce n'est pas suffisant pour payer une semaine d'avance.

— Une semaine, oui, dit Raymond, mais une nuit...

— Je te le répète, autant en finir ce soir, que m'importe une nuit... Et demain ?

— Demain, demain, fit l'homme avec impatience, le sort ne sera peut-être pas aussi rigoureux.

Toujours le même ! exclama la femme.

En ce moment, la porte d'une boutique située en face de la bâtisse qui abritait ces malheureux, s'ouvrit et la lumière éclairant la façade permit à Raymond de lire ces mots tracés en couleur jaune sur fond noir.

Chambres et cabinets garnis.

On loge à la nuit.

L'homme s'élança et franchit la rue presque d'un bond afin d'arriver avant que la porte fût refermée. Il était temps. En voyant cet inconnu, qui portait son pain sous son bras, le maître du garni se recula de quelques pas et dit d'une voix dure :

— Que voulez-vous ?

— Vous logez à la nuit ?

— Oui.

— Combien ?

— Deux francs, si l'on est deux.

— Je suis avec ma femme...

— Donnez l'argent. On s'arrangera.

Raymond tendit son unique pièce de quarante sous et s'éloigna pour aller chercher sa compagne.

— Enfin, dit-il, nous avons un gîte !

Ils entrèrent dans le garni. La pluie tombait à flots, la boursouflée se changeait en tempête. L'hôte qui venait d'accueillir les époux Raymond prit une clef, et suivit de ses nouveaux locataires, s'engagea dans un long corridor.

— Hâtons-nous, dit-il, il n'y a que la cour à traverser.

Au numéro 10, l'hôtelier ouvrit, et, posant son chandelier sur une table boîteuse, il dit :

— Pour ce soir je vous laisse ma chandelle, mais si vous revenez demain, il faudrait vous en procurer une.

Il sortit.

Le père Raymond poussa un soupir et tirant un couteau de sa poche, fit le signe de la croix et entama le pain. C'était le souper de ces pauvres gens.

— Je n'ai pas faim, dit la femme en pleurant.

Le lendemain, un jour blasé pénétra dans la chambre. Accablée de fatigue, la femme dormait d'un sommeil agité ; le mari, que l'inquiétude avait tenu éveillé, se leva en ayant soin de ne pas faire de bruit. Il voulait parler au maître du garni.